

Département de la  
MOSELLE

**COMMUNE DE FOLKLING**

Arrondissement de  
FORBACH

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers  
élus :  
15

**Séance du 24 SEPTEMBRE 2024 à 18H30**

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :  
15

Présents :  
13

**Présents :**

M. DE FEYTER

M. JAZBINSEK

Mme MALINI

M. PRODÖHL

Mme MEGEL

Mme HOULLE

M. SZCZERBOWSKI

Nombre de procurations :  
1

Mme MALIZIA

M. SCHAER

M. SCHAMBION

Mme ALTMEIER

Mme GAMEL

M. SIEBERT

**Absents excusés :**

M. WAGNER

**Procuration donnée à**

Mme NANTERN

M. JAZBINSEK

**Secrétaire :** Mme MEGEL

**1. CREATION D'UN ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL-  
ATTRIBUTION DU LOT 9 : PLOMBERIE - SANITAIRES – VENTILATION**

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune a lancé un appel d'offres (marché à procédure adaptée) pour procéder à la construction de l'atelier technique municipal.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 04/07/2024 pour l'analyse des offres déclarant sans suite le lot 09 : PLOMBERIE - SANITAIRES – VENTILATION pour cause d'infructuosité (sans offres).

Sur la base du cahier des charges initial, conditions initiales du marché public sans modification substantielle, le Maire a ainsi procédé à un marché sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R 2122-2 3° du Code de la commande publique avec l'entreprise SAMMARTINO de Folkling.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ D'accepter l'offre proposée par l'entreprise **SAMMARTINO** (Folkling) pour un montant de **19 218.33€ € HT**,
- ⊕ D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

**2. REALISATION DE CONTRATS DE PRETS D'UN MONTANT TOTAL DE 350 000 € CONSENTIS PAR LE CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL – ACCORD DE PRINCIPE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE pour le financement de cette opération, de réaliser auprès du **CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE** un Contrat de Prêt comme suit :

<b>Prêt n°1 : affecté exclusivement au projet photovoltaïque</b>	<b>Prêt n°2 : affecté au reste du programme</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Montant : 50 000.00 €</li><li>- Type échéance : Trimestrielle</li><li>- Taux client : 3.59 % (*)</li><li>- Durée : 180 mois</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Montant : 300 000.00 €</li><li>- Type échéance : Trimestrielle</li><li>- Taux client : 3.64 % (*)</li><li>- Durée : 180 mois</li></ul>

(\*) Accord de principe dans la limite de ces taux actuellement en vigueur.

AUTORISE le Maire à :

- ⊕ Signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds à la date de réalisation effective ;
- ⊕ Réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

**3. LIGNE DE TRESORERIE CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE**

Le Maire rappelle que la Commune est engagée dans des programmes d'investissement conséquents et qu'il subsiste des décalages de trésorerie auxquels il convient provisoirement de remédier car :

- Les subventions sont perçues après le paiement des factures,
- La compensation de la TVA est perçue en N+1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de souscrire une **ligne de trésorerie** auprès du **CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE** soit à ce jour selon l'offre du **19/09/2024** comme suit :

LIGNE DE TRESORERIE A TAUX VARIABLE	
- Montant : 500 000.00 € - Type échéance : Trimestrielle - Index : EURIBOR 3 MOIS JOUR - Valeur de l'index (à titre indicatif) : 3.4580 % au 18/09/2024	- Taux indicatif à la date de ce jour : 4.01 % avec un taux plancher de 0.55 % - Durée : 12 mois - Montant de la commission d'engagement : 500.00 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **4. SITE DU 5 RUE DE L'ÉGLISE – VOIRIE PROVISOIRE – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

M. le Maire rappelle que par délibération du 18/06/2024, la prestation de création d'une voirie provisoire du 5 rue de l'église a été confiée à l'entreprise KLEIN GUY TP (Diebling) pour un montant de 8165 € HT.

Avec l'avancée des travaux, des postes supplémentaires sont rendus nécessaires :

- Surcoût suite à la découverte d'un regard supplémentaire et d'un élargissement de l'accès ;
- Mise en place d'un nouveau muret mitoyen à la maison du 7 rue de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ⊕ De procéder à la création d'une **voirie provisoire d'accès au 5 rue de l'église** par **KLEIN GUY TP (Diebling)** pour un montant de **9486.60 € HT** (annule et remplace le chiffrage du 18/06/2024).
- ⊕ De créer un muret mitoyen à la voirie **d'accès au 5 rue de l'église** par **KLEIN GUY TP (Diebling)** pour un montant de **5330.00 € HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par des tiers auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'attribuer la subvention suivante :

Organisme	Nature	Objet	Montant attribué
<b>AMICALE DES CHASSEURS DU HERAPEL</b>	Association	Subvention de fonctionnement 2024	<b><u>300€</u></b>

Vote : Pour (13) Abstention (1)

## **6. ADHESION AU SERVICE DE VERIFICATION DES DOSSIERS RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE**

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

*VU le Code général de la fonction publique,*

*VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,*

*VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du 29/05/2024 relative aux modalités d'adhésion au service Retraites, et aux prestations proposées par ce service, qui adopte les principes de la présente convention et d'une tarification applicable à compter du 1er janvier 2025,*

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de signer une convention entre la commune de FOLKLING et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE, à l'unanimité, d'adhérer à la mission facultative d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL,**

**AUTORISE le Maire à signer les documents qui découlent de l'adhésion ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.**

## **POINTS DIVERS**

### **PANNEAU LUMINEUX - ENTREE GAUBIVING**

Les 1ers effets sont constatés notamment une meilleure visibilité et prévenance de la dangerosité du virage.

### **BORDURES PARKING – SALLE DES FETES**

Les agents techniques ont posé des bordures au bout des places de parking le long de la face mitoyenne à l'impasse de l'église. Cela va mettre fin aux pressions des véhicules effectuées sur le grillage mitoyen en créant une butée bloquante.

### **TRAVAUX DE VOIRIE MUR EN L - ROUTE DE TENDELING**

Sur cette ancienne route de Tenteling on a constaté un affaissement de voirie au-dessus du ruisseau. Un mur en L a été posé par les agents techniques pour assurer un passage sécurisé.

### **REPRISE SUR LES JOINTS DU SOL SPORTIF - GYMNASSE**

Travaux réalisés par KLEIN TP au titre de la garantie décennale visant à joindre 2 bandes afin de colmater les écarts anormaux constatés après quelques années (pose en 2015).

### **EFFECTIFS SCOLAIRES - RENTREE 2024/2025**

Niveau	Elèves / Niveau	Elèves / Classe	Poste ATSEM	Site
PS	22	22	1	Pirouette
MS	20	23	1	Pirouette
GS	3			
CP	11	24		Marronnier
CE1	13			
CE2	10	26		Marronnier
CM1	11			
CM2	5			

### **FREQUENTATION PERISCOLAIRE RENTREE 2024/2025 - SEMAINE TYPE**

Niveau	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Encadrement
<i>Matin 7h30-8h30</i>	13	13	12	12	2
<i>Cantine 12h-13h30</i>	34	38	40	40	3 à 4
<i>Soir 16h-18h</i>	16	19	17	19	1 à 2

## TRANSPORT SCOLAIRE - NOUVEAU DISPOSITIF MINIBUS 9 PL - RENTREE 2024/2025

Nombre de navettes au 16/09/2024 : 2 le matin et 2 le soir (arrêts à Gaubiving et au quartier Langefelder). Les navettes sont complètes.

- Accompagnement réalisé par 1 agent communal.
- Dispositifs de sécurité mis en place: rehausseurs, signalétique, contrôle technique, trousse de secours, extincteur, ceintures sécurité.
- Prise en charge arrivée/départ à l'école avec l'aide des ATSEM.
- Règlement du service mis en place et notifié aux familles.
- Arrivée avant le début des cours assurée le matin.
- Une dérogation à la règle de résidence sur la Commune a été accordée pour 1 élève.

## ACCES A L'IMMEUBLE DU 2 RUE DE TENDELING - LITIGE AVEC LA SCI DE LA FERME

### **a) L'autorisation**

Le Maire informe de la demande de la SCI de la Ferme, représentée par Mme Joséphine MISTRETTA qui a sollicité la Commune pour le déplacement de l'arrêt de bus situé au 2 rue de Tenteling, récemment acquis.

Une déclaration de travaux déposée en 2023 pour la surélévation du bâti a fait l'objet d'une décision de non opposition du Maire.

### **b) La demande**

La SCI de la Ferme ayant prévu des places de parking à l'arrière et à l'avant du bâtiment constate un accès avant entravé par la préexistence d'un équipement public : arrêt de bus en réglementation PMR. Après plusieurs échanges et visites sur place tant avec la Commune qu'avec la CA de Forbach, la Commune a notifié le 19 avril 2024 le refus de déplacer ou d'aménager le site.

De plus, aucune demande de modification de voirie n'a été réalisée de manière formelle.

En outre, la Municipalité a proposé à la SCI d'autres possibilités d'aménagement qui pourraient être autorisées, à la charge du demandeur, et qui permettent la coexistence avec l'arrêt de bus déjà présent.



### **c) Le recours**

La SCI de La Ferme a déposé un recours au tribunal administratif de Strasbourg le 30 mai 2024.  
Le Maire, en vertu de sa délégation permanente du Conseil Municipal, a mandaté le cabinet d'avocats SCP HEMZELLEC & DAVIDSON - METZ pour défendre la décision de refus de la Commune.

### **ENTREES ET SORTIES DU LOTISSEMENT BEL AIR - PETITION**

Le Maire informe qu'il a reçu en Mairie le 2 juillet 2024 une délégation d'habitants du lotissement Bel Air de Gaubiving munie d'une pétition sollicitant le retour au mode de circulation antérieur.  
Au regard des arguments émis, il a été décidé de répondre positivement à cette demande.



### **RECENSEMENT 2024 - RESULTAT**

L'INSEE a arrêté la population recensée en 2024 à 1304 habitants.

### **PERMANENCE DE LA MAIRIE LE MARDI SOIR – DELOCALISATION A GAUBIVING**

Une expérimentation est menée à partir du 24/09/2024, le Secrétariat de Mairie se tiendra à la disposition de tous les habitants les 2èmes et 4èmes mardis du mois de 16h00 à 18h00 Foyer de Gaubiving 1 rue de Tenteling en lieu et place du 2 rue de l'église.

### **POINT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ATELIER MUNICIPAL**

Démarrage du lot VRD par KLEIN semaine 38.

**POINT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CITY STADE**

Installation courant octobre/novembre.

**PROBLEME DE CONTOURNEMENT DE CHICANE PAR LES VEHICULES RUE DE FORBACH**

2 poteaux seront ajoutés sur les trottoirs (en bordure, sans gêne pour les usagers à mobilité réduite).

**PIECE DE THEATRE LE 17.11.2024 APRES-MIDI**

Événement à venir organisé par l'APEF en collaboration avec la Commune.

**80<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE FOLKLING LE 6 DECEMBRE 2024**

La commission « Vie Locale » sera chargée de créer un événement autour de cette commémoration. Une réflexion sera également menée pour l'anniversaire de la Libération de Gaubiving qui elle aura lieu en janvier.

**REPAS ANNUEL DES ANCIENS LE 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2024**

**PROJET AGRIVOLTAIQUE SUR LES TERRAINS « TILLY » : RENCONTRE TSE – COMMUNE – ASSOCIATION « NON A L AGRIVOLTAISME »**

Une rencontre est prévue le 10.10.2024 en Mairie pour échanger sur la situation de ce dossier.

**FETE DU VILLAGE DU 29 JUIN 2024**

Cette 1<sup>ère</sup> édition s'est bien déroulée avec le concours des associations partenaires. Une meilleure coordination sera effectuée l'année prochaine avec les feux de la St Jean organisés à Gaubiving également en juin.

**SIGNALISATION AU SOL RUE DE L'EGLISE:**

Le Maire indique que le « non marquage » au sol de la ligne médiane est volontaire, préconisé par le bureau d'études et par le Département, s'agissant d'une voie départementale. Cela contribue à réduire la vitesse sur cette voie.

\*\*\*\*\*

<b>Le Maire</b> M. Bernard DE FEYTER	<b>Le Secrétaire de Séance</b> Mme Marie-Angèle MEGEL